

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : règlement des aides aux entreprises / avenant n°1

Séance du 08 avril 2023

Délibération n° 34

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents :

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchaty Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAÏDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents :

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés : SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

-vu le règlement de la commission Européenne n°651/2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité connu sous le nom de règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)

-Vu la loi n°2015-991 du 07août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

-Vu le code général des collectivités territoriales partie législative notamment les articles L1511-1 à L1511-9 ;

-Vu la délibération n°2019.00096 du 9 avril 2019 du Conseil départemental de Mayotte portant adoption du Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) de Mayotte ;

Vu la délibération N°8 du 30/03/2019 fixant le règlement d'attribution de subventions au sein de la 3CO ;

Vu la délibération n°26 du 04/08/2021 du conseil communautaire de la 3CO relatives aux aides immobilières aux entreprises, par ailleurs portant création d'une commission d'instruction des aides immobilières aux entreprises et validant le règlement intérieur de la CAAIE ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur de la commission d'aides à l'investissement immobilier des entreprises pour répondre aux évolutions réglementaires et être en phase avec les orientations du département en matière de soutien au développement économique,

Vu l'avenant joint en annexe à la présente délibération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'adopter l'avenant n°1 au règlement intérieur de la commission d'aides à l'investissement immobilier ;
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tsingoni le 08/04/2023

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé par : Saïd Maarifa IBRAHIMA
Date : 12/04/2023
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maarifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**